



Conseil économique et social

Distr. générale
12 mai 2023
Français
Original : anglais

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Organisé sous les auspices du Conseil économique et social

10-19 juillet 2023

**Accélérer la reprise au sortir de la pandémie de maladie
à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale
du Programme de développement durable à l'horizon 2030
à tous les niveaux**

Contribution régionale à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes

Note du Secrétariat

Par la présente, le Secrétariat transmet au Forum politique de haut niveau pour le développement durable la contribution de la sixième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, tenue à Santiago du 25 au 28 avril 2023.



Contribution régionale à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes

Résumé

La sixième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable s'est tenue du 25 au 28 avril 2023, sous la présidence de l'Argentine, au siège de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à Santiago. Le Forum, dont le thème était « Accélérer la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux », avait pour objectif de favoriser la transmission de connaissances entre pairs dans le cadre de sessions interactives donnant l'occasion aux participantes et participants d'examiner ensemble leur expérience et leurs objectifs communs, de manière à recenser les bonnes pratiques permettant aux pays membres de formuler des recommandations et de les présenter lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, dans le cadre des contributions régionales à l'examen et au suivi du Programme 2030 à l'échelle mondiale. Le Secrétaire exécutif de la CEPALC a présenté un rapport établi par le secrétariat (« Halfway to 2030 in Latin America and the Caribbean: progress and recommendations for acceleration ») qui contenait une analyse du niveau de réalisation des objectifs de développement durable 6, 7, 9, 11 et 17 et des progrès accomplis à cet égard, ainsi que des projections concernant la mise en œuvre de ces objectifs d'ici à 2030. Après cet exposé, des tables rondes ont été organisées sur chacun des objectifs en question, sous le thème global des initiatives transformatrices ouvrant la voie au renforcement de l'engagement en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de sa mise en œuvre intégrale à tous les niveaux dans la perspective du Sommet sur les objectifs de développement durable.

Les activités officielles du Forum ont été précédées d'une réunion du mécanisme de participation de la société civile aux programmes de développement durable et au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable. Dans le cadre du Forum régional, 41 manifestations parallèles ont aussi été organisées par de multiples parties prenantes venant notamment de la société civile, du secteur privé et d'entités du système des Nations Unies.

Des conclusions et recommandations arrêtées au niveau intergouvernemental lors de la sixième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable ont été adoptées.

Le présent rapport est fondé sur le résumé établi par la présidence de la sixième réunion du Forum.

Introduction

1. Organisée sous les auspices de la CEPALC, la sixième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable s'est tenue en présentiel au siège de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à Santiago, du 25 au 28 avril 2023, sous la présidence de l'Argentine. Elle était ouverte aux États membres du Forum, aux membres associés de la CEPALC, aux observateurs, aux fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales, aux institutions financières internationales, au milieu universitaire, au secteur privé et à la société civile. La réunion a rassemblé un grand nombre de participantes et participants. Plus de 650 représentantes et représentants de l'ensemble des parties prenantes y ont pris part, dont 170 représentaient des gouvernements, plus de 300 la société civile, le monde universitaire et le secteur privé, et 150 le système des Nations Unies.

2. En préparation du Forum, plusieurs activités ont été menées, notamment un forum des enfants et des jeunes d'Amérique latine et des Caraïbes (24 avril), qui s'inscrivait également dans le cadre des préparatifs du forum de la jeunesse du Conseil économique et social, une réunion de la société civile d'Amérique latine et des Caraïbes, un atelier régional sur les examens volontaires nationaux et locaux, organisé par la CEPALC en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales (25 avril), ainsi que 41 manifestations parallèles.

3. Les réunions annuelles tenues par la Vice-Secrétaire générale en sa qualité de Présidente de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et avec l'ensemble des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies dans la région, ont également été organisées dans le cadre du Forum.

4. Lors de la séance d'ouverture, des déclarations ont été prononcées par José Manuel Salazar-Xirinachs, Secrétaire exécutif de la CEPALC ; Paula Narváez, Vice-Présidente du Conseil économique et social et Représentante permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies ; Amina Mohammed, Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies ; et Santiago Cafiero, Ministre des affaires étrangères, du commerce international et du culte de l'Argentine, pays qui assurait la présidence du Forum.

5. Le Secrétaire exécutif de la CEPALC a souligné que le Forum était l'occasion de mettre en commun l'expérience acquise dans la mise en œuvre du Programme 2030 et, dans le cadre de la contribution régionale au processus d'examen mondial, de donner des indications claires sur les ajustements à apporter pour parvenir à atteindre les objectifs définis. Il s'est écoulé plus de la moitié du temps qui restait avant 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable a été entravée par une série de crises qui menacent de faire perdre à la région une nouvelle décennie. Dans ce contexte, la CEPALC a présenté un rapport comportant trois grandes conclusions. Premièrement, compte tenu du retard considérable accumulé dans la réalisation de la plupart des cibles, il est nécessaire de prendre des mesures transformatrices si l'on souhaite atteindre les objectifs. Deuxièmement, les institutions mises en place, les capacités renforcées et les mécanismes créés pour permettre la participation de la société civile ne sont que quelques-unes des réussites durables du processus. Troisièmement, pour accélérer son action, la CEPALC propose une série d'initiatives transformatrices à fort impact, dans le cadre desquelles la gouvernance joue un rôle essentiel. En conclusion, le Secrétaire exécutif a observé que la prévoyance et la capacité d'adopter une approche prospective étaient de plus en plus importantes pour

la réalisation des objectifs, et que les crises nous rappelaient qu'il était nécessaire d'envisager les choses sur le long terme.

6. La Vice-Présidente du Conseil économique et social et Représentante permanente du Chili auprès des Nations Unies a ajouté que l'engagement exprimé dans le Programme 2030 représentait une occasion de transformer les sociétés. La situation difficile dans laquelle nous nous trouvons au sortir de la pandémie met les États, la société civile et la communauté internationale au défi de promouvoir des mesures pour combler les écarts qui se sont creusés. La communauté internationale devrait chercher à déterminer dans quels domaines la situation s'aggrave et redoubler d'efforts dans la collaboration et la mobilisation de ressources pour inverser ces tendances. Le Secrétaire général joue un rôle de premier plan dans l'action internationale visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. La région ne peut rester en marge de ce défi mondial et devrait au contraire fixer des priorités et s'engager à travailler dans la concertation en vue d'accélérer les progrès à cet égard. Il convient de continuer à promouvoir une culture de la paix, de la tolérance et du respect, et de s'employer à faire reconnaître les droits ainsi qu'à mettre en œuvre un programme environnemental qui soit transversal et inclusif. À sept ans de 2030, le chemin à parcourir est aussi important que la destination à atteindre, car il sera l'occasion de jeter les bases du changement de paradigme indispensable à la construction de l'avenir dont hériteront les générations futures.

7. La Vice-Secrétaire générale a souligné que le rapport intitulé « Halfway to 2030 in Latin America and the Caribbean: progress and recommendations for acceleration, sixth report on regional progress and challenges in relation to the 2030 Agenda for Sustainable Development in Latin America and the Caribbean », établi par la CEPALC, montrait que l'action menée en vue de la réalisation des objectifs de développement durable avait perdu de l'élan, voire régressait. La crise du coût de la vie, les tensions budgétaires et le fardeau de la dette sont des problèmes accablants et les catastrophes liées au climat ainsi que l'appauvrissement de la biodiversité aggravent les difficultés sociales que connaît la région. Les populations migrantes, les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes vivant en zone rurale ont été les plus durement touchés. Il convient de réagir rapidement pour revenir sur la bonne voie. La région tient un rôle de premier plan dans le dialogue sur les systèmes de services à la personne et a fait de l'égalité des sexes, qui est une question transversale pour le développement durable, une priorité. Les disparités de revenus et le fossé entre les zones rurales et urbaines persistent néanmoins. Il faut promouvoir la transformation productive, renforcer les énergies renouvelables, combler la fracture numérique, renouveler les modèles de coopération et repenser le droit au financement à des conditions concessionnelles pour les pays à revenu intermédiaire, notamment en établissant un indice de vulnérabilité multidimensionnel. Pour ce faire, l'intégration et la coopération régionales sont essentielles. La Vice-Secrétaire générale a invité chacun à relever le défi et à s'employer à construire un avenir durable, en ne laissant personne de côté.

8. Le Ministre argentin des affaires étrangères, du commerce international et du culte a observé que, dans un contexte de crises parallèles, le développement semblait passer progressivement au second plan. La situation des pays en développement s'affaiblit, tout comme la mobilisation de ressources aux fins du financement de la coopération internationale, ce qui creuse l'écart entre les pays du Nord et ceux du Sud. De même, le maintien de la paix et les mécanismes de promotion du développement perdent du terrain. La région a subi les pires conséquences de la pandémie de coronavirus (COVID-19) et ce n'est qu'en entretenant le dialogue et la coopération avec tous les pays qu'il sera possible d'amorcer une relance porteuse de changement. Le développement doit s'accompagner de justice sociale et il faut mener des politiques dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de la science et de la

technologie pour pouvoir stimuler la production agricole, l'approvisionnement énergétique et la diversification des structures de production, de manière à créer des emplois et à garantir l'accès aux biens et services stratégiques. Le Ministre a également souligné qu'il importait que les services à la personne et les travaux domestiques soient reconnus, et que l'agenda pour l'égalité des sexes soit systématisé. Les droits humains doivent devenir une priorité majeure dans tous les secteurs et aspects du développement durable.

9. Après la séance d'ouverture, Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a évoqué, dans un message vidéo, le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui avait défini la voie à suivre au lendemain des deux guerres mondiales. L'Amérique latine et les Caraïbes défendent depuis longtemps les droits de l'homme, qui sont la pierre angulaire du développement durable. Dans un contexte de crises mondiales, y compris la pandémie de COVID-19, il reste moins de la moitié du temps avant l'échéance de 2030. La pandémie a eu des conséquences disproportionnées sur les femmes, les peuples autochtones et les Afrodescendants, les personnes âgées et LGBTI+, ainsi que sur les populations réfugiées et migrantes, plongeant des millions de personnes dans l'extrême pauvreté, ce dans un contexte de sécurité sociale fragile. La pleine réalisation des droits économiques, sociaux et culturels est cruciale pour le redressement et il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur des données ventilées pour concevoir des politiques qui prennent en compte les populations marginalisées. Le Haut-Commissariat continuera à promouvoir les droits humains dans la région, car ils sont l'instrument le plus efficace pour permettre au monde de sortir de la crise et de prendre un nouveau départ.

Présentation du rapport intitulé « Halfway to 2030 in Latin America and the Caribbean: progress and recommendations for acceleration »

10. Présentant le sixième rapport sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées au niveau régional en relation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes (« Halfway to 2030 in Latin America and the Caribbean: progress and recommendations for acceleration – sixth report on regional progress and challenges in relation to the 2030 Agenda for Sustainable Development in Latin America and the Caribbean »), le Secrétaire exécutif de la CEPALC a fait un tour d'horizon des chocs mondiaux et des crises de développement qui se sont abattus en cascade sur l'Amérique latine et les Caraïbes, des progrès institutionnels liés aux moyens de mise en œuvre du Programme 2030, de l'évaluation des progrès enregistrés eu égard aux cibles des objectifs et des propositions faites pour accélérer la mise en œuvre, avant de conclure par quelques réflexions¹. Il a observé que, sur la période 2014-2023, la croissance dans la région avait été plus lente que pendant la décennie perdue du fait de la crise de la dette, et que les tendances d'investissement représentaient un problème structurel. La région est en retard et les écarts de productivité se sont creusés. Entre 2011 et 2019, la création d'emplois a été au plus bas et, si la pauvreté et les inégalités ont diminué, elles sont restées élevées. Entre-temps, le choc inflationniste de 2021 et 2022 a donné lieu à une augmentation des taux d'intérêt. Les déficits budgétaires publics se rapprochent des niveaux d'avant la pandémie, mais la dette publique reste élevée, malgré une baisse en 2022. Les Caraïbes ont aussi enregistré des déficits budgétaires plus faibles et des niveaux élevés de dette publique. En ce qui concerne les progrès institutionnels sur les moyens de mise en œuvre du Programme 2030, d'importantes

¹ Disponible sur le site web du Forum : <https://foroalc2030.cepal.org>.

capacités institutionnelles ont été créées pour la réalisation et le suivi, notamment des mécanismes de coordination, des examens nationaux volontaires, la communauté de pratique sur ces examens et l'alignement des plans et stratégies de développement nationaux sur le Programme 2030. Il existe divers arrangements institutionnels couvrant la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 dans la région. En outre, les pays ont continué de progresser dans la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national. Le Secrétaire exécutif a appelé l'attention sur le travail réalisé par le Comité de développement et de coopération des Caraïbes et sur la participation croissante de la société civile aux processus liés au Programme 2030.

11. En ce qui concerne l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, il a déclaré que les pays et l'Organisation des Nations Unies s'étaient efforcés d'améliorer la disponibilité des données nécessaires au suivi. Il a mis en avant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs 6, 7, 9, 11 et 17, qui sont décrits en détail dans le rapport. Se tournant vers l'avenir, il a estimé que les conséquences de la pandémie et des crises en cascade devaient nous inciter à redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs. Malgré des revers, l'action menée par les pays a eu des effets sur les institutions des secteurs public et privé et de la société civile, ce qui est un résultat très positif. L'une des conclusions du rapport est qu'à mi-chemin de l'échéance fixée pour le Programme 2030, les objectifs ne sont pas à moitié réalisés : les données montrent que seul un quart des cibles ont été atteintes ou devraient l'être d'ici à 2030. Pour 48 % des cibles, des résultats ont été obtenus mais la progression est trop lente, et pour 27 % d'entre elles, la tendance est à la régression. Ainsi, 75 % des cibles risquent de ne pas être atteintes si des mesures décisives ne sont pas prises pour revenir sur la bonne voie. Il sera nécessaire de lancer des initiatives transformatrices pour renouer avec le progrès. La CEPALC a recensé de telles initiatives dans sept domaines : la bioéconomie, le tourisme durable, la transformation numérique, l'intégration économique régionale, la société de services à la personne et l'égalité des sexes, la transition énergétique et les secteurs connexes, et l'exportation de services modernes basés sur l'Internet. Il est nécessaire d'adopter une approche tournée vers l'avenir et d'envisager les choses sur le long terme. La région a souffert d'un manque de continuité institutionnelle dans les activités d'analyse prospective, qui ont été dissociées des processus de prise de décision en matière de politiques publiques. La planification prospective est utile dans le contexte de la polarisation, des failles dans la prise de décision stratégique et de la coordination dans le temps. Enfin, le Secrétaire exécutif a noté que le Sommet sur les objectifs de développement durable, prévu en septembre 2023, et le Sommet de l'avenir, qui se tiendra en 2024, ouvrent pour la région de nouvelles possibilités de prendre et partager des décisions efficaces pour accélérer la réalisation des objectifs.

12. Après la présentation du rapport, des déclarations ont été faites par l'Argentine, les Bahamas, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, la Dominique, l'Équateur, les États-Unis d'Amérique (message vidéo), le Guatemala, le Mexique, le Panama, le Paraguay, Saint-Kitts-et-Nevis, l'Uruguay et le Venezuela (République bolivarienne du).

13. Les personnes représentant ces pays sont convenues que le redressement devait être durable, inclusif et résilient, ce qui nécessite de renforcer la coopération internationale et de transmettre, lors des forums internationaux, une conception régionale commune des moyens d'accélérer la mise en œuvre des objectifs sur la base de la coopération et de la solidarité entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Stratégies visant à faire progresser la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les Caraïbes

14. Un débat sur les stratégies visant à faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 a été animé par Diane Quarless, Directrice du siège sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes. Ce débat a réuni Ashni K. Singh, Ministre des Finances du Guyana ; Shantal Munro-Knight, Ministre au sein du Cabinet du Premier Ministre de la Barbade ; et Winston Dookeran, Secrétaire général de l'Université Euclid.

15. L'animatrice a observé que la pandémie de COVID-19 avait creusé le fossé de l'inégalité et aggravé des problèmes bien connus et préexistants, qui sapient le développement, créant ainsi les conditions parfaites pour une situation de détresse. Il serait nécessaire de mettre en œuvre, dans un esprit de créativité, des politiques économiques, productives, sociales et orientées sur l'investissement pour accompagner la reprise post-pandémique dans ses premiers pas et rattraper le retard pris dans la mise en œuvre. Des ressources ont dû être consacrées aux problèmes de développement, ce qui a alourdi la dette de cette sous-région où les ratios dette/produit intérieur brut (PIB) sont élevés. Le chemin jusqu'à 2030 sera difficile pour les Caraïbes faute d'un accès à des financements à long terme et à moindre coût leur permettant de réaliser le développement durable et faute d'un soutien concerté de la communauté internationale. La CEPALC et le système des Nations Unies pourraient définir des orientations concernant la conception et la mise en œuvre de stratégies et d'interventions.

16. Le Ministre des finances du Guyana a indiqué que les récentes évolutions de la situation économique avaient mis son pays en position d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Au cours des trois années précédentes, l'investissement public a été multiplié par cinq et principalement consacré aux infrastructures de transport et d'énergie ainsi qu'aux services sociaux. Deux stratégies ont été élaborées pour faire progresser l'action nationale et sous-régionale conformément au Programme 2030 : le programme de la Communauté des Caraïbes visant à réduire la facture des importations alimentaires régionales de 25 % d'ici à 2025, et une stratégie de développement à faible émission de carbone de deuxième génération devant générer des revenus par la mobilisation des forêts sur pied. Cependant, le niveau d'investissement nécessaire pour réussir la mise en œuvre du Programme 2030 dépasse les ressources budgétaires disponibles et la communauté internationale doit s'engager à nouveau à respecter les engagements qui ont été pris en ce qui concerne la mobilisation de fonds et le financement pour les pays les plus vulnérables.

17. La Ministre au sein du cabinet du Premier Ministre de la Barbade a indiqué que le Gouvernement barbadien avait axé ses stratégies de réalisation des objectifs de développement durable sur une mise en œuvre au niveau national laissant une large place aux activités qui garantissent une exécution obéissant à des impératifs de portée et d'impact, et sur une direction stratégique au niveau mondial s'appuyant, par exemple, sur les possibilités d'attirer l'attention sur les changements structurels et systémiques nécessaires au sein de l'architecture financière internationale. L'initiative de Bridgetown pour la réforme de l'architecture financière internationale du Gouvernement barbadien repose sur cinq propositions : mobiliser 5 000 milliards de dollars d'épargne privée pour l'atténuation des changements climatiques, élargir l'accès aux financements à des conditions concessionnelles pour les populations vulnérables face aux changements climatiques, augmenter de 1 000 milliards de dollars les prêts des banques multilatérales de développement pour l'action climatique et les objectifs de développement durable, financer les pertes et les dommages, et améliorer la résistance du système financier aux chocs. Les autres

facteurs essentiels entrant en jeu sont notamment la promotion d'une plus grande inclusion et d'une participation de tous les partenaires et parties prenantes, ainsi que le manque de données et les difficultés d'accès à des données fiables, qui ont entravé la mesure, le suivi et l'évaluation.

18. Le Secrétaire général de l'Université Euclid, soulignant les points soulevés par d'autres parties prenantes au débat et l'importance du rapport de la CEPALC pour l'élaboration des perspectives stratégiques futures, a déclaré que la résilience des Caraïbes avait été mise à l'épreuve par les crises mondiales et qu'à la lumière du changement de paradigme devant être impérativement induit, il était nécessaire de repenser la macroéconomie pour la région. À cet égard, la diplomatie environnementale, la résilience financière et un nouveau cadre de convergence sont trois domaines clés dont les mécanismes favoriseraient la mise en œuvre des objectifs. Il a souligné qu'il était nécessaire que les initiatives constituent un filet de sécurité financier durable, transforment les systèmes de sécurité sociale et élargissent l'espace économique de la région grâce à l'intégration régionale. L'empreinte institutionnelle est essentielle pour définir une action prospective. Les Caraïbes sont à l'aube d'une redéfinition majeure des stratégies : plus qu'un changement dans l'élaboration des politiques publiques, c'est une refonte de l'architecture de ces politiques qui est nécessaire si l'on souhaite atteindre les cibles à long terme.

19. Au cours du débat qui a suivi, les personnes représentant le Costa Rica, Cuba, la Jamaïque et la Trinité-et-Tobago ont pris la parole.

Contribution du système de développement durable des Nations Unies en Amérique latine et dans les Caraïbes : présentation du rapport 2022 sur les résultats de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes à l'échelle du système

20. Le rapport 2022 sur les résultats de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes à l'échelle du système a été présenté par le Secrétaire exécutif de la CEPALC et par Michelle Muschett, Directrice régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en leur qualité de Vice-Présidents de ladite plateforme.

21. Le Secrétaire exécutif de la CEPALC a rappelé le cadre dans lequel les plateformes de collaboration régionales avaient été créées à l'occasion de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, y compris les cinq recommandations du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à cet égard. Il a énuméré les 13 fonctions essentielles de ces plateformes, telles qu'elles sont définies dans le cadre de gestion et de responsabilité du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents. Il a également fait le point sur la mise en œuvre des cinq recommandations du Secrétaire général, notamment sur la création de listes d'experts et sur le lancement du site web de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Il a ensuite décrit dans leurs grandes lignes les principales difficultés rencontrées par la région en matière de développement, lesquelles sont présentées dans le rapport sur les résultats dans le contexte du ralentissement de la croissance économique dans la plupart des pays. Il a expliqué que la Plate-forme de collaboration régionale était organisée en coalitions et en groupes de travail thématiques chargés de traiter des questions transversales et que le rapport sur les résultats était structuré de la même manière. Après quoi, il a présenté les résultats à l'échelle du système pour chacune des coalitions thématiques.

22. La Directrice régionale du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes a présenté les résultats des différents groupes de travail thématiques ainsi que des domaines prioritaires supplémentaires, les résultats obtenus en réponse aux demandes des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, et les travaux menés avec diverses parties prenantes pour mieux soutenir les pays dans la mise en œuvre du Programme 2030. Elle a décrit les priorités stratégiques révisées de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2023, à mi-chemin de l'échéance du Programme 2030. À cet égard, une mise à jour des mécanismes de travail de la Plateforme a donné lieu à la fusion de plusieurs groupes au sein de deux nouvelles coalitions thématiques, ainsi qu'à la création d'un groupe de travail thématique consacré aux populations laissées pour compte et d'un groupe de travail spécialisé dans les évaluations.

Tables rondes

23. Les États membres ayant exprimé le souhait que le Forum soit l'occasion d'une transmission de connaissances entre pairs, notamment dans le cadre d'examen volontaires, d'un partage de bonnes pratiques et d'échanges de vues sur les objectifs communs, cinq tables rondes ont été organisées pour permettre aux États et à d'autres parties prenantes de présenter et de partager leurs expériences et leurs difficultés dans la mise en œuvre du Programme 2030.

Table ronde 1 : Eau propre et assainissement

24. La première table ronde, consacrée à l'eau propre et à l'assainissement, était animée par Carolina González, Sous-secrétaire aux affaires internationales et à la coopération fédérale au sein du Ministère argentin du développement social. Cette table ronde a réuni les personnes suivantes : Pável Isa Contreras, Ministre de l'économie, de la planification et du développement de la République dominicaine ; Mario Lubetkin, Représentant régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Daniel Tugues, Directeur général adjoint d'Agua Andina ; Ruth Spencer, Yale International Alliance, Antigua-et-Barbuda ; et Freddy Mamani, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'État plurinational de Bolivie.

25. L'animatrice a ouvert le débat en notant que la région pâtissait d'importantes insuffisances dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, et que des différences significatives subsistaient entre les différentes régions ainsi qu'entre les zones urbaines et rurales. Il s'agissait d'opérer une transition hydrique durable et inclusive, dans le cadre de laquelle tous les secteurs coopéreraient pour prendre des mesures efficaces.

26. Les parties prenantes à la table ronde ont expliqué que le stress hydrique était en augmentation et que la gestion des ressources en eau était obérée par un gaspillage et un manque d'efficacité importants. Les cadres réglementaires et institutionnels dans ce domaine sont faibles. Il a été souligné que l'eau était essentielle à la production alimentaire et que sans sécurité de l'approvisionnement en eau, il ne pouvait y avoir de sécurité alimentaire. Il a été question des 700 engagements pris à titre volontaire à la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028). Les États membres doivent de toute urgence réaffirmer que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit humain essentiel et mettre en place, au sein de l'Organisation des Nations Unies, un mécanisme intergouvernemental permanent consacré à la conservation et à la gestion de l'eau.

27. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les personnes représentant l'Argentine, la Barbade, le Brésil, les États-Unis, le Chili, le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Paraguay, le Pérou et le Venezuela (République bolivarienne du).

Table ronde 2 : Énergie propre et d'un coût abordable

28. La deuxième table ronde, consacrée à l'énergie propre et d'un coût abordable, était animée par la Présidente du Conseil national argentin de coordination des politiques sociales. Cette table ronde a réuni les personnes suivantes : Walter Verri, Vice-Ministre de l'industrie, de l'énergie et de l'industrie minière de l'Uruguay ; Andrés Rebolledo, Secrétaire exécutif de l'Organisation latino-américaine de l'énergie ; Germán Carmona, Universitaire à l'Institut d'ingénierie de l'Université nationale autonome du Mexique ; et Kaira Reece, Secrétaire au développement durable, Confédération syndicale des Amériques.

29. L'animatrice a décrit l'étendue des progrès réalisés dans la région eu égard aux différentes cibles de l'objectif 7 ainsi que les défis à relever, notamment la pauvreté énergétique multidimensionnelle, la nécessité de prendre en compte non seulement la couverture mais aussi la qualité de l'énergie et l'accès à l'énergie par les différents groupes de population, la vulnérabilité aux chocs et la nécessité de gagner en efficacité énergétique. La coopération internationale est un facteur favorable fondamental pour atteindre toutes les cibles des objectifs de développement durable.

30. Les parties prenantes à la table ronde ont souligné les progrès réalisés dans la région en ce qui concernait l'objectif 7, pour lequel les indicateurs étaient parmi les plus prometteurs. Aucune des cibles des objectifs ne peut être atteinte sans développement économique car les pays ont besoin de croissance pour améliorer la condition de leurs populations, y compris dans le domaine énergétique. Les indicateurs de niveau régional masquent toujours des écarts importants et il convient d'établir une distinction entre les pays. S'agissant des cibles en matière de durabilité énergétique, la région a enregistré des résultats prometteurs. Le domaine le plus en retard est celui de l'efficacité énergétique, en raison d'insuffisances dans les législations nationales et de l'absence générale d'objectifs contraignants dans les plans. L'importance des transports publics, un domaine dans lequel la mobilité électrique s'est avérée financièrement viable, a été soulignée. Il est nécessaire de traiter la question des coûts de production et des dépenses de fonctionnement ainsi que celle des infrastructures de recharge, notamment en rapport avec les énergies renouvelables, et de s'orienter vers une économie circulaire. La réglementation joue un rôle essentiel à cet égard car elle est un facteur de certitude et permet de faire appel à diverses formes de financement, ce qui favorise les progrès au niveau national et réduit la dépendance aux technologies importées. Les travaux dans ce domaine devraient être entrepris par les universités, le secteur et les gouvernements. Sans une transformation du modèle de production et de consommation, les propositions de réduction des émissions de gaz à effet de serre feront perdurer la situation actuelle. L'énergie devrait être considérée comme un droit, être accessible à chacun et relever de la compétence du secteur public, ce à titre prioritaire.

31. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les personnes représentant le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, le Mexique, le Panama, le Paraguay et le Venezuela (République bolivarienne du).

Table ronde 3 : Industrie, innovation et infrastructure

32. La troisième table ronde, consacrée à l'industrie, à l'innovation et aux infrastructures, était animé par Michelle Muschett, Directrice régionale du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Cette table ronde a réuni les personnes

suivantes : Nicolás Grau, Ministre de l'économie, du développement et du tourisme du Chili ; Perpétua Almeida, Directrice de l'Agence brésilienne pour le développement industriel ; Manuel Albaladejo, Représentant régional pour l'Argentine, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; Brígida Fernández Rubio, Directrice générale du Comité de planification du développement de l'État de Basse-Californie (Mexique) ; Hernán Ceballos, Directeur d'iNNpulsia Colombie ; Fernando Saiz, Directeur des affaires publiques et de la réglementation de Telefónica Chile ; María-Noel Vaeza, Directrice régionale pour les Amériques et les Caraïbes de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; Dulce Patricia Torres Sandoval, Membre du Comité de coordination générale de Coordinadora Nacional de Mujeres Indígenas, Point focal d'Enlace Continental de Mujeres Indígenas de las Américas au Mexique ; et Clelia Hernández, Directrice générale de l'initiative Nuevo León 4.0 du Mexique.

33. L'animatrice a souligné qu'il était important que les personnes responsable des décisions puissent rejoindre des espaces de transmission de connaissances entre pairs dans le cadre de discussions sur les données d'expérience, les objectifs communs, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme 2030. Les crises provoquées par la pandémie de COVID-19 et le conflit en Ukraine ont mis en évidence l'importance des infrastructures. L'Amérique latine et les Caraïbes, où les écarts dans la couverture internet sont très profonds, est la région qui a le moins investi dans l'innovation, mais aussi celle qui compte le plus d'entreprises « licornes ». L'objectif de cette table ronde était d'étudier en détail les difficultés auxquelles la région était confrontée en matière de productivité et de lancer une réflexion sur les stratégies à adopter à la lumière des possibilités qui s'ouvrent.

34. Les parties prenantes à la table ronde sont convenues que le secteur étaient d'une importance fondamentale pour les objectifs du fait de son rapport direct avéré avec la croissance économique. La pandémie de COVID-19 a montré que ce secteur était vital pour la résilience et le relèvement. Le problème le plus préoccupant dans la région est la disparité entre une forte concentration de l'innovation et un niveau élevé de désindustrialisation. Il existe des écarts entre les sexes dans l'industrie, les infrastructures et l'innovation. Une femme sur deux n'est pas économiquement active parce qu'elle s'occupe de travaux domestiques. Il est essentiel de créer des systèmes de services à la personne, d'autant plus que ce nouveau secteur génère des emplois de qualité et permet aux femmes de travailler en dehors du domicile.

Table ronde 4 : Villes et communautés durables

35. La quatrième table ronde, consacrée aux villes et communautés durables, était animée par Santiago Maggiotti, Ministre du développement territorial et du logement de l'Argentine et Président du Forum des ministres et des plus hautes autorités du logement et de l'urbanisme d'Amérique latine et des Caraïbes. Cette table ronde a réuni les personnes suivantes : Wendy Molina Varela, Vice-Ministre de la planification au Ministère du logement et des établissements humains du Costa Rica ; Elkin Velásquez, Directeur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; Armando Enrique Navarrete, Économiste en chef à la Banque centraméricaine d'intégration économique ; María Soledad Cisternas Reyes, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour les questions de handicap et d'accessibilité ; Augusto Du Bois Goitia, Deuxième Vice-Président de l'Unión Interamericana para la Vivienda ; Augusto Barrera Guarderas, Directeur du Centre de transfert de connaissances et d'innovation sociale de la Pontificia Universidad Católica de l'Équateur ; et Arturo Noel Noyola Muñoz de la Red Nacional de Juventudes Afromexicanas du Mexique

36. L'animateur a souligné l'engagement du Forum des ministres et des plus hautes autorités du logement et de l'urbanisme d'Amérique latine et des Caraïbes à contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, et déclaré que l'objectif 11 demandait en particulier une coordination intergouvernementale dans la région. L'Amérique latine et les Caraïbes comptent parmi les régions les plus touchées par les changements climatiques alors qu'elles émettent moins de gaz à effet de serre, ce qui constitue une double inégalité. Les villes produisent un tiers des gaz à effet de serre et 80 % de la population de la région vit en zone urbaine.

37. Les parties prenantes à la table ronde ont souligné qu'il importait de rattraper le temps perdu dans la mise en œuvre de l'objectif 11. Les travaux avec les autorités locales doivent être renforcés et la transposition des objectifs au niveau des municipalités et des régions est une méthode efficace. Il est également nécessaire de ne pas se limiter aux indicateurs de l'objectif 11 pour évaluer les activités menées dans les municipalités et les villes. La plupart des pays ont mis en place des politiques urbaines au niveau national afin de conjuguer les ressources, l'énergie et les efforts, et d'élaborer des mécanismes de gouvernance à plusieurs niveaux. Il est important de concentrer les efforts sur l'amélioration des établissements informels et de concrétiser le concept d'action intégrée. Pour améliorer globalement les quartiers, il est nécessaire de faire participer les femmes, les jeunes et le secteur privé. L'amélioration de la qualité de vie des citoyens fait partie de l'intégration. Le financement est un aspect essentiel et il a été proposé d'établir un fonds pour un logement social vert et résilient, ainsi que d'autres fonds pour le financement.

38. Les parties prenantes à la table ronde ont également fait valoir que l'accessibilité tenait en fait à un ensemble de conditions qui doivent être remplies s'agissant des espaces physiques, des transports, des communications et de la technologie, entre autres, afin que la population puisse utiliser les villes avec une efficacité et un confort optimaux. Une ville qui se dit intelligente ne l'est pas si elle ne propose pas d'accessibilité pour la technologie. L'accessibilité est un concept juridique et peut donc être exigée de l'État. Une absence de mise en œuvre de l'accessibilité constitue une forme de maltraitance à l'encontre de nombreuses personnes et elle est le signe que les États ne respectent pas leurs obligations juridiques universellement ratifiées. Pour au moins 12 des objectifs de développement durable, les besoins en matière d'accessibilité doivent être satisfaits. Les obstacles à l'accessibilité doivent être levés et les cadres juridiques améliorés afin qu'il soit possible de renforcer la gouvernance et la démocratie et de faire en sorte que les villes soient équitables, durables et sûres.

Table ronde 5 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

39. La cinquième table ronde, consacrée aux partenariats pour la réalisation des objectifs, était animée par Marisol Merquel, Présidente du Conseil national argentin de coordination des politiques sociales. Cette table ronde a réuni les personnes suivantes : Ana Montaña Medina, Directrice générale du Programme 2030 au Mexique ; Christian Salazar, Directeur de la Division des opérations sur le terrain et de la coopération technique au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; Luciana Servo, Présidente de l'Institut de recherches économiques appliquées du Brésil ; Paula Poblete, Sous-secrétaire à l'évaluation sociale du Ministère du développement social et de la famille du Chili ; Sebastián Miller, Économiste principal à la Banque interaméricaine de développement du Chili ; Pilar Garrido, Directrice de la coopération pour le développement à l'Organisation de coopération et de développement économiques ; Pamela Martín García, Vecinas Feministas et International Planned Parenthood Federation – Région Amériques et Caraïbes, Argentine ; et Anabella Zavagno, Directrice générale adjointe de ParlAmericas.

40. L'animatrice a ouvert la table ronde en soulignant que la réalisation des objectifs nécessiterait une mobilisation à grande échelle de ressources nationales et extérieures ainsi qu'une approche axée sur l'allocation de ressources et basée sur le financement d'un développement durable d'un point de vue environnemental, social et économique. Pour y parvenir, il faudrait renforcer les partenariats, conformément à l'objectif 17.

41. Les parties prenantes à la table ronde sont convenues que le programme de développement durable, pour être efficace, devait s'appuyer sur des partenariats multipartites à plusieurs niveaux entre les gouvernements, le secteur privé, le monde universitaire et la société civile, ce dans tous les domaines et dans tous les pays. Dans une région comme l'Amérique latine et les Caraïbes, où la marge budgétaire et financière est limitée, il convient de concilier le souhait d'une croissance verte et inclusive avec la nécessité de protéger les plus vulnérables et de prendre des mesures résilientes face aux chocs extérieurs. Les objectifs de développement durable sont des droits humains à l'œuvre et leur réalisation demande une action concertée, menée par de multiples parties prenantes à tous les niveaux. Entre autres questions à traiter, il est important de protéger les espaces de participation citoyenne ainsi que les droits d'association et de manifestation pacifique. Il est également essentiel de renforcer les partenariats nationaux et internationaux, d'élargir la marge d'action budgétaire et de mobiliser les investissements nécessaires pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

42. Au cours de la discussion qui a suivi, des déclarations ont été faites par les personnes représentant l'Argentine, le Brésil, la Colombie, Cuba, le Guatemala, le Honduras, le Panama, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay.

Table ronde sur le thème des initiatives transformatrices ouvrant la voie au renforcement de l'engagement en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de sa mise en œuvre intégrale à tous les niveaux dans la perspective du Sommet sur les objectifs de développement durable

43. Cette table ronde était animée par María del Carmen Squeff, Représentante permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Les parties prenantes étaient notamment les suivantes : le Secrétaire exécutif de la CEPALC ; Pedro Luis Pedroso, Ambassadeur, Représentant spécial de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies et Coordinateur de la Présidence cubaine du Groupe des 77 et de la Chine ; Paula Narváez, Représentante permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Vice-Présidente du Conseil économique et social ; et Luis Felipe López-Calva, Directeur mondial du pôle d'expertise en Pauvreté et équité de la Banque mondiale.

44. L'animatrice a indiqué que la table ronde porterait sur la nécessité de renforcer l'engagement en faveur du Programme 2030 et sur les initiatives qui pourraient permettre de relever les immenses défis futurs. La question est des plus pertinentes dans la perspective du Sommet sur les objectifs de développement durable qui se tiendra en septembre 2023, et lors duquel il s'agira de donner aux États des orientations stratégiques en vue de les aider à accélérer la réalisation des objectifs. Le monde est confronté à plusieurs crises, dont les pays en développement sont ceux qui souffrent le plus, ce qui compromet la réalisation des objectifs. Une action déterminée et menée en coopération serait nécessaire pour les surmonter. Il convient de réaffirmer l'engagement en faveur du Programme 2030 et des moyens de mise en œuvre adoptés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement si l'on souhaite parvenir à un financement adéquat et prévisible, qui ouvre la voie au développement durable. Plusieurs personnes de la région occuperont des postes de direction à l'Organisation

des Nations Unies en 2023, et auront donc une occasion exceptionnelle d'apporter des contributions significatives.

45. Le Secrétaire exécutif de la CEPALC a observé que les chocs qui s'étaient abattus sur le monde avaient assombri les perspectives s'agissant du développement durable dans la région. Évoquant la possibilité générale d'atteindre les cibles des objectifs de développement durable d'ici 2030 suivant la tendance actuelle, il a déclaré que les résultats des efforts déployés pour renforcer les institutions avaient été très positifs. Il convient d'intensifier ces efforts en adoptant une approche tournée vers l'avenir. La CEPALC a recensé sept initiatives transformatrices potentielles qui, si elles étaient menées à l'échelle appropriée, pourraient engendrer des synergies et favoriser la réalisation de plusieurs objectifs : la transition énergétique et ses effets, la bioéconomie, l'économie numérique, l'exportation de services modernes basés sur l'Internet, la société de services à la personne et l'égalité des sexes, le tourisme durable et l'intégration régionale. Pour promouvoir ces initiatives, de nouveaux instruments sont nécessaires et les capacités de prospective seront essentielles pour que les possibilités offertes puissent être exploitées.

46. L'Ambassadeur et Représentant spécial de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies et Coordinateur de la Présidence cubaine du Groupe des 77 et de la Chine a déclaré que les temps étaient difficiles, en particulier pour les pays en développement, qui subissaient les conséquences de la pandémie, de la réduction des montants de l'aide publique au développement, des tensions géopolitiques et des conflits dans diverses parties du monde, de la volatilité des marchés, de l'inflation, d'un endettement insoutenable et des changements climatiques, auxquels il faut ajouter, dans certains cas, les mesures unilatérales coercitives imposées par des pays développés. Il est temps d'ouvrir une nouvelle phase de coopération internationale pour le développement et d'engager une réforme profonde de l'architecture financière internationale. Il est également nécessaire d'envisager d'autres paramètres de développement durable que le PIB pour redéfinir l'accès des pays au financement et à la coopération technique, réformer le système commercial international et s'attaquer aux flux financiers illicites. Face à ces défis, les pays du Sud doivent présenter un front uni et faire en sorte que le statu quo ne vienne pas anéantir les rêves de justice sociale.

47. La Représentante permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies, dont le pays assure la vice-présidence du Conseil économique et social, a évoqué certaines des circonstances régionales qui ont des incidences sur la réalisation des objectifs de développement durable, notamment les niveaux d'inégalité et de pauvreté, ceux-ci restant supérieurs à ceux d'avant la pandémie. La faiblesse des institutions et les défauts de gouvernance sont des problèmes dont la résolution pourrait permettre de surmonter nombre des difficultés rencontrées actuellement. Il faut avant tout établir des bases industrielles solides, qui favorisent la diversification de la production, pour pouvoir progresser vers des économies et des sociétés plus durables et une croissance plus inclusive. Des flux d'investissement importants, une architecture financière internationale appropriée, des emplois productifs et des systèmes de protection sociale complets sont nécessaires. Pour atteindre de nombreuses cibles et panser les blessures occasionnées par la pandémie, il est indispensable de mettre en place des systèmes de services à la personne et d'investir dans l'éducation.

48. Le Directeur mondial du pôle d'expertise en Pauvreté et équité de la Banque mondiale a déclaré que l'objectif 1 (éliminer la pauvreté) était en rapport avec le mandat principal de la Banque. L'objectif de réduction de la pauvreté à 3 % d'ici à 2030 sera impossible à atteindre si les pratiques actuelles se poursuivent. La question est donc de savoir ce qu'il faut faire pour changer de trajectoire. La croissance

économique reste un élément important, mais il convient de définir des directions. Le pôle d'expertise en Pauvreté et équité souligne la nécessité d'investir dans la capacité productive des personnes vivant dans la pauvreté. Il est demandé aux pays d'opérer une transformation technologique sans précédent dans les domaines de l'énergie, de l'industrie manufacturière et des emplois verts, et ce processus doit pouvoir s'appuyer sur des modalités de financement. Des changements, des ajustements et des instruments institutionnels et juridiques seraient nécessaires pour que le secteur privé soit disposé à combler le manque de financements qui fait obstacle à la transition. Les moyens de réaliser la transition devraient être le résultat de discussions nationales et d'accords souverains. Les organisations multilatérales pourraient apporter un soutien sous la forme d'une assistance technique, d'informations et de financements.

49. Au cours du débat qui a suivi, les personnes représentant l'Argentine, la Barbade, la Colombie, le Honduras et la Jamaïque ont pris la parole.

Déclarations de la société civile

50. Une déclaration a été lue par une personne représentant le groupe des enfants, des adolescents et des jeunes du mécanisme de participation de la société civile au programme de développement durable et aux travaux du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable².

51. Les personnes représentant le mécanisme de participation de la société civile aux travaux du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable ont lu une déclaration au Forum³.

Adoption des conclusions et recommandations arrêtées au niveau intergouvernemental

52. Les conclusions et recommandations arrêtées au niveau intergouvernemental lors de la sixième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable ont été adoptées⁴. Elles avaient auparavant été soumises aux pays dans le cadre d'une série de consultations organisées par le Gouvernement argentin, pays assurant la présidence du Forum, par l'intermédiaire de la Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Lors de l'adoption des conclusions et recommandations, la présidence a remercié les délégations pour leur participation au processus de consultation et pour la souplesse dont elles ont fait preuve à cette occasion.

² Disponible à l'adresse suivante : https://foroalc2030.cepal.org/2023/sites/foro2023/files/youth_declaration.pdf.

³ Disponible à l'adresse suivante : <https://foroalc2030.cepal.org/2023/en/programme/reading-civil-society-declaration>.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://foroalc2030.cepal.org/2023/en/documents/intergovernmentally-agreed-conclusions-and-recommendations-sixth-meeting-forum-countries>.